

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL — LE DÉPARTEMENT
LANCE UN AMBITIEUX PLAN DE MESURES POUR
AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DES SEINE-ET-
MARNNAIS

1 DOCUMENT - Publié le 19 juin 2020

 **communiqu_e_plan-mesures-acces-soins-19062020.pdf**
PDF-166.81 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Dans la foulée du lancement de la marque de territoire de la Seine-et-Marne, les élus départementaux viennent d'adopter ce vendredi 19 juin un plan de reconquête de l'offre médicale. De nombreuses mesures concrètes seront mises en œuvre rapidement.

Les conseillers départementaux ont voté lors de la séance publique du vendredi 19 juin un vaste plan de mesures visant à améliorer l'offre de soins dans le département. Ce vote intervient après l'adoption, en septembre dernier, d'une première délibération cadre visant à développer la promotion du territoire auprès des médecins, à promouvoir les usages numériques en santé, à renforcer l'offre de formation supérieure en santé en Seine-et-Marne et à instaurer une gouvernance partagée de ces actions entre les différents acteurs institutionnels.

Ce vendredi 19 juin, il s'agissait pour les élus départementaux d'adopter le volet opérationnel de ce plan. Ces mesures, dont la majorité seront engagées dès 2020, se déclinent en 5 axes :

- **Attirer les professionnels de santé et leurs familles en Seine-et-Marne**, en faisant la promotion du territoire et de ses atouts, par le biais de la marque de territoire lancée le jeudi 18 juin.
- **Contribuer à l'insertion des futurs professionnels** de santé et de soins sur le territoire : formation de maîtres de stage dans les PMI, création d'une maison des internes en 2021, aider les internes à se loger et se déplacer.
- **Créer les conditions attractives de l'installation de professionnels** : exonérer les maisons de santé de la taxe d'aménagement (dès le 1er janvier 2021), expérimenter le salariat de médecins
- **Investir pour la santé dans les territoires isolés** : création de maisons de santé départementales dès 2021, financement des maisons de santé pluridisciplinaires pour la médecine libérale, développement la télémédecine avec l'installation de 10 cabines de téléconsultation d'ici la fin 2020 (la première sera installée à Chelles d'ici la fin juin).
- **Coordonner les acteurs de la santé** autour des projets communs, afin d'identifier de nouvelles solutions pour combattre la désertification médicale.

« Ces mesures ambitieuses, qui viennent compléter les actions déjà menées au niveau de l'Etat et des territoires, vont très rapidement être mises en œuvre tout en s'inscrivant dans le long terme », indique Patrick Septiers, Président du Département de Seine-et-Marne.

« Assurer le maintien et le développement de l'offre médicale est une nécessité pour les Seine-et-Marnais, la crise que nous venons de traverser démontre encore plus la pertinence d'un tel plan, souligne Geneviève Sert, vice-présidente du Département en charge de la formation supérieure, professionnelle et de la présence médicale. L'objectif est de permettre aux Seine-et-Marnais de constater rapidement une amélioration de l'offre de soins. »

Contacts presse :

- **Guillaume Tallon** : 06 79 38 52 96 guillaume.tallon@departement77.fr
- **Pauline Maingre** : 06 72 84 70 49 pauline.maingre@departement77.fr